

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 24-26 mai 2004**

## **NOTES D'INFORMATION**



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.A/2004/INF/6**

7 avril 2004

ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORT SUR LA RÉUNION CONJOINTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/UNFPA, DE L'UNICEF ET DU PAM**

**New York, 23 - 26 janvier 2004**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



## RAPPORT SUR LA RÉUNION CONJOINTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/UNFPA, DE L'UNICEF ET DU PAM New York, 23 - 26 janvier 2004

### **VIH/SIDA: Initiatives régionales**

1. Après la déclaration liminaire faite par le Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a résumé les initiatives prises aux échelons mondial et régional pour combattre le VIH/SIDA. Par la suite, des représentants du Programme alimentaire mondial (PAM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'UNFPA, de l'UNICEF et du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) ont rendu compte à la réunion des efforts déployés pour combattre la pandémie en Afrique orientale et en Afrique australe en mettant l'accent entre les liens entre le VIH/SIDA, la nutrition et la gouvernance.
2. Les délégations sont convenues que le VIH/SIDA était une menace croissante à laquelle il fallait apporter d'urgence une attention accrue et pour laquelle il importait de redoubler d'efforts et de mobiliser plus de ressources. Les organismes des Nations Unies, dont les rôles respectifs devaient être clairement définis, devaient coordonner leur action et suivre les résultats obtenus. Un orateur a suggéré que le principal rôle de coordination au niveau des pays soit confié au programme ONUSIDA. Plusieurs orateurs ont demandé que des informations plus détaillées sur les efforts concertés entrepris par le système des Nations Unies soient communiquées lors des futures réunions conjointes des Conseils d'administration. Les délégations ont également demandé un resserrement des liens entre les organismes des Nations Unies et les autres groupes.
3. Plusieurs délégations ont craint que la grande diversité des donateurs et des programmes ne conduisent à disperser les ressources. Pour utiliser celles-ci au mieux, il a été suggéré que chaque pays applique le principe "trois fois un": une stratégie nationale de lutte contre le SIDA, une commission nationale sur le SIDA et un mécanisme de suivi des progrès accomplis et de rapports. Il a également été proposé d'élargir la pratique de financement conjoint.
4. Les représentants des organisations se sont dits conscients du risque de dispersion des ressources, que l'on pouvait atténuer au moyen du principe "trois fois un". S'agissant des résultats, le bilan commun de pays offrait une possibilité d'évaluation conjointe. La majeure partie des fonds et des ressources étaient fournis aux gouvernements, et il fallait aider ces derniers à les acheminer efficacement. Un renforcement de l'obligation redditionnelle s'imposait dans tous les domaines.



5. En réponse aux suggestions selon lesquelles la stratégie de lutte contre le VIH/SIDA élaborée par chaque pays devrait être incorporée au processus de planification du développement et d'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les représentants des organisations ont souligné que le processus d'élaboration des DSRP était l'un des piliers des efforts nationaux de lutte contre le VIH/SIDA, autant que les approches sectorielles et les mécanismes de coordination mis en place sur l'initiative des pays.
6. Beaucoup de délégations ont mis en relief l'interdépendance entre le VIH/SIDA, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la gouvernance. L'une d'elles a demandé qu'un rapport soit présenté lors d'une future réunion conjointe des Conseils d'administration au sujet de l'appui coordonné fourni pour renforcer la sécurité alimentaire et plus précisément sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les représentants des organisations ont répondu qu'une attention de plus en plus grande était accordée aux questions interdépendantes, que les organisations intéressées déployaient des efforts communs pour promouvoir l'agriculture grâce à l'application de méthodes de culture axée sur la conservation des ressources et autres méthodes et que la FAO jouait un rôle important dans les domaines de la nutrition, de la sécurité alimentaire et des soins aux orphelins ainsi que dans d'autres domaines.
7. Les délégations ont indiqué que pour que la lutte contre le VIH/SIDA soit efficace, il fallait également s'employer à renforcer les capacités locales, à autonomiser les filles et les femmes, à promouvoir la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, à appuyer les initiatives de santé publique, à élargir l'accès aux services sociaux, à combiner judicieusement prévention, traitement et soins, à réduire le prix des médicaments et accroître leur disponibilité, à établir un continuum de l'aide humanitaire vers le développement, à mobiliser un financement plus stable et plus prévisible, à susciter un concours accru de la part du secteur privé et à élargir l'échelle des opérations.
8. Lorsqu'il a clos la discussion, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a demandé que les exposés et les réponses, lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'an prochain, reflètent une plus grande coordination des interventions et des mécanismes.

### **Simplification et harmonisation**

9. La Sous-Directrice exécutive du PAM, parlant au nom du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNFPA et de sa propre organisation, a résumé les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme de simplification et d'harmonisation. Les Présidents pour 2003 des Groupes chargés des programmes et de la gestion ont fait un exposé sur la Note d'orientation concernant la programmation conjointe et sa relation avec la matrice des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, après quoi le Coordonnateur résident par intérim du Niger a décrit l'expérience acquise au niveau des pays lors de la préparation des matrices de résultats, en indiquant les possibilités de programmation conjointe.
10. La réunion a confirmé l'importance que revêtait le programme de simplification et d'harmonisation pour les partenaires de développement. Il s'agissait essentiellement d'agir de manière plus efficace et plus efficiente. Le programme de travail des Nations Unies était l'un des volets du programme plus vaste sur lequel la communauté internationale s'est entendue à Rome au début de 2003; ce serait l'un



- des thèmes des discussions qui auraient lieu prochainement dans le contexte de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement. La réunion a reconnu que les faits nouveaux signalés en juin 2003 ainsi qu'à cette occasion démontraient l'importance du sujet dans le contexte de problèmes transversaux comme l'insécurité alimentaire et le VIH/SIDA et sa complexité (qui englobait des questions telles que les modalités de financement, les Maisons des Nations Unies et les services communs, le rôle de chef de file que jouent les coordonnateurs résidents et la question de savoir si la gestion des ressources humaines était de nature à encourager comme il convenait la collaboration).
11. La réunion s'est dite impressionnée par les progrès accomplis mais impatiente de constater de nouveaux résultats. Elle a reconnu que les questions que soulevait ce travail étaient difficiles et constituaient même parfois une menace. Il fallait améliorer les relations avec les institutions qui s'occupaient des problèmes humanitaires et en étudier les incidences pour les institutions spécialisées. Les participants souhaitaient que des idées innovantes soient apportées au programme de simplification et d'harmonisation, en son sens le plus large, dans un avenir proche, et soient étroitement associés au processus, par exemple dans le cadre de réunions de "remue-méninges".
  12. Le Président du Conseil d'administration du PAM a présenté un document officiel sur "Le rôle de la réunion conjointe annuelle" qui évoquait les questions de gouvernance soulevées lors de la réunion conjointe de 2003. Deux questions ont été posées à savoir s'il fallait faire de la réunion conjointe un organe de prise de décisions ou plutôt conserver la formule existante tout en s'efforçant d'en améliorer l'utilité. Les suggestions formulées dans le document en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la réunion conjointe, sur la base de son mandat existant, ont été largement appuyées. Les présidents des Conseils d'administration, qui se réuniraient après la réunion pour planifier la prochaine, s'emploieraient à y donner suite. Les vues exprimées ont été diverses s'agissant de la suggestion plus radicale consistant à confier à la réunion conjointe un pouvoir de décisions: certaines délégations y voyaient une étape logique dans l'évolution du concept de gouvernance; d'autres n'estimaient pas que cela améliorerait l'efficacité du mécanisme existant. Il a été relevé que cette question était déjà à l'examen: dans le paragraphe 28 de sa résolution E/2003/L.20 relative à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement, le Conseil économique et social avait demandé la présentation d'"un rapport analysant la valeur ajoutée afférente aux réunions conjointes des Conseils d'administration et leur impact sur la partie de la session du Conseil économique et social consacrée aux activités opérationnelles et d'y inclure les recommandations qui conviennent". La réunion conjointe a souhaité qu'il lui soit présenté sans tarder un document sur les problèmes et les options pouvant être envisagés pour qu'ils puissent faire l'objet d'une discussion informelle avec les membres des conseils d'administration, de préférence en mars.

### **Le système de coordonnateurs résidents**

#### *Le centre d'évaluation des coordonnateurs résidents*

13. Après que la question ait été présentée par le Président du Conseil d'administration du PNUD/UNFPA, la Directrice du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDGO) a présenté le centre d'évaluation,



et deux coordonnateurs résidents auxquels avait été appliqué le nouveau processus d'évaluation ont décrit leur expérience.

14. Les délégations ont douté que le mécanisme d'auto-sélection appliqué aux évaluations soit approprié, en particulier dans le contexte d'une comparaison entre l'ancien système et le nouveau. Elles souhaitaient que les candidats à des postes de coordonnateurs résidents/représentants résidents soient sélectionnés parmi un échantillon aussi large que possible, et ont douté que le fichier de candidats soit adéquat, relevant la nécessité d'assurer un équilibre entre hommes et femmes et d'élaborer des plans de formation et d'apprentissage. Elles ont posé des questions au sujet de la représentation des pays en développement et des systèmes de présélection et d'évaluation des progrès. Elles ont observé que les représentants spéciaux du Secrétaire général travaillant en collaboration avec les coordonnateurs résidents devraient être soumis à un système d'évaluation semblable.
15. Les orateurs ont demandé si la complexité croissante du rôle des représentants résidents, coordonnateurs résidents et coordonnateurs des mesures de sécurité allait dans le sens de la simplification et de l'harmonisation et si le processus d'évaluation ne détournait pas du temps et de l'argent des activités de fond.
16. Les représentants des organisations ont expliqué qu'à l'avenir, tous les candidats seraient soumis au processus d'évaluation, lequel porterait principalement sur les compétences et la substance. Le processus — décrit par ceux qui y avaient participé comme objectif et équilibré des points de vue de la représentation aussi bien géographique que des hommes et des femmes— durerait trois jours. Les institutions qui proposaient des candidats prenaient à leur charge le coût de l'opération, ce qui garantissait que seuls les candidats plus aptes soient proposés.
17. La Directrice de l'UNDGO a décrit la nouvelle procédure suivie pour identifier et former les candidats à un stade précoce, ajoutant que les différentes enquêtes menées par le passé permettaient de comparer plus facilement les anciennes évaluations et les nouvelles. Elle a ajouté que l'entreprise effectuant l'évaluation employait du personnel d'origines et de pays très divers.

*Liaison vidéo avec l'équipe de pays au Lesotho*

18. L'équipe de pays au Lesotho, présentée par le représentant résident/coordonnateur résident dans ce pays, a expliqué comment le système de coordonnateur résident y appuyait l'élaboration des bilans communs de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et leur alignement sur les objectifs de développement du Millénaire.
19. Les orateurs ont reconnu que les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du système de représentants résidents/coordonnateurs résidents commençaient à donner des résultats tangibles alors même que les ressources allouées au Lesotho avaient diminué, même pour les programmes de lutte contre le VIH/SIDA, ce qui avait rendu impossible l'élargissement des activités. Quelques-uns ont considéré que les activités tendant à renforcer le système pourraient être financées par le système des Nations Unies dans son ensemble ou par les pays individuellement. Ils ont souligné que le représentant résident ou coordonnateur résident devait conjuguer à la fois des qualités personnelles et une bonne connaissance des questions de fond. Il a été souligné qu'en période de crise ainsi que par la suite, les



organismes des Nations Unies devaient coordonner leurs activités plutôt que de se faire concurrence.

#### *Conclusions de l'Administrateur du PNUD*

20. L'Administrateur du PNUD a déclaré qu'à l'avenir, les coordonnateurs résidents et représentants résidents contribueraient aux évaluations des membres des équipes de pays, avec l'aide de leurs directeurs régionaux. Il a relevé la nécessité de trouver un plus grand nombre de candidats à des postes de coordonnateurs résidents/représentants résidents ayant l'expérience des activités humanitaires. Il a pris acte des suggestions formulées par les délégations pour accroître le financement, a mentionné le nouveau fonds d'affectation spéciale pour l'appui au système de coordonnateurs résidents et a fait savoir que les ressources de base étaient en hausse. La présence des Nations Unies dans les pays devait être adaptée aux besoins plutôt que vaste et fragmentée, et les organismes des Nations Unies devaient travailler en collaboration étroite et constante avec les donateurs et les gouvernements pour que leur action reste utile.

#### **Sécurité**

21. À la suite des remarques liminaires du Président du Conseil d'administration du PNUD/UNFPA, la Directrice générale de l'UNICEF, parlant au nom du PNUD, de l'UNFPA, du PAM et de l'UNICEF, a fait un exposé d'information sur les mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies.

22. Les délégations ont encouragé une intensification des efforts à tous niveaux pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel, notamment en renforçant l'appui local aux missions des Nations Unies, en faisant en sorte qu'une enquête soit ouverte sur toutes les attaques et en garantissant que les auteurs de celles-ci soient châtiés. Elles ont souligné le rôle qui incombait aux gouvernements des pays hôtes, qui devaient poursuivre en justice les personnes responsables de menaces ou d'attaques. Les délégations ont posé la question de savoir si le manque de coopération des gouvernements des pays hôtes était imputable à un manque de capacité ou à un manque de volonté. Elles ont posé des questions sur les mesures adoptées pour rétablir la confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Les délégations souhaitaient savoir comment l'on pourrait assurer la coopération entre les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes des Nations Unies.

23. Les délégations ont posé la question de savoir si le coût des mesures de sécurité était financé au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et si les dépenses récurrentes de sécurité avaient un impact sur les coûts de la fourniture de l'aide au développement. Relevant que les dépenses afférentes aux mesures de sécurité ne devaient pas représenter une ponction excessive sur les ressources ordinaires, les orateurs ont demandé quelles étaient les ressources allouées aux mesures de sécurité par les divers fonds et programmes des Nations Unies. Les délégations ont demandé des informations sur les critères utilisés pour classer les pays dans la catégorie des pays à haut risque ou à faible risque et ont souhaité savoir si les mesures de sécurité étaient différentes dans ces catégories de pays. Une délégation a posé une question au sujet de la recommandation relative aux locaux communs des Nations Unies.

24. Les délégations ont souligné que des résultats concrets et visibles au niveau des pays pourraient contribuer à améliorer la sécurité locale. Elles ont insisté sur la



nécessité de rassembler des informations et d'analyser les menaces de façon fiable. Quelques délégations ont pris note avec approbation de la création par l'Organisation des Nations Unies d'un comité chargé de faire enquête sur les attentats terroristes à la bombe à Bagdad et ont souligné qu'il importait de procéder de la même façon dans tous les cas où le personnel des Nations Unies était victime d'incidents semblables.

25. En réponse, la Directrice générale de l'UNICEF est convenue que l'Organisation des Nations Unies devait recouvrer son espace humanitaire assurant une sécurité relative car le personnel des organismes des Nations Unies était considéré comme un prestataire neutre et impartial de services d'aide humanitaire et d'aide au développement. Elle est convenue que la coopération avec les ONG était essentielle. S'agissant du budget des mesures de sécurité, elle a indiqué que le budget pour 2002–2003 du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité (UNSECOORD) était de 53 millions de dollars, dont 12 millions de dollars environ imputés au budget ordinaire et le reste provenant des budgets des autres organismes. Pour l'exercice biennal 2004–2005, le budget était de 86 millions de dollars, dont 15 imputés au budget ordinaire. Elle a ajouté que les mesures de sécurité entraînaient des dépenses à la fois ponctuelles et récurrentes. Pour ce qui était des locaux communs, elle a expliqué que la politique n'avait pas changé et qu'il avait été recommandé d'examiner les mesures de sécurité à adopter au cas par cas.
26. Elle a expliqué que c'était l'UNSECOORD qui était essentiellement responsable de déterminer la phase du programme de sécurité à appliquer dans chaque pays. Le représentant de l'UNSECOORD a ajouté qu'au niveau des pays, c'était le fonctionnaire désigné et son équipe qui déterminaient la phase de sécurité, après avoir évalué les risques et les menaces. En outre, les phases de sécurité 3, 4 et 5 ne pouvaient être déclarées qu'avec l'approbation du Secrétaire général.

